raux, où siégèrent, avec les princes, le clergé et la noblesse, cent quatre-vingt-douze députés des bonnes villes. Mais ils ne durèrent que huit jours, et le roi n'exécuta que celles de leurs décisions qui lui convinrent. Le parlement, devenu, comme nous l'avons dit, l'héritier permanent de leur pouvoir politique, montra plus de fermeté, et son refus courageux d'enregistrer plusieurs des actes du tyran posa du moins quelques limites au despotisme. Il ne put toutefois empêcher l'augmentation des impôts, qui furent successivement portés jusqu'à quatre millions sept cent mille livres, équivalant au moins à cent quarante millions de nos francs, somme énorme, si l'on réfléchit que les pays sur lesquels elle se prélevait ne formaient guère que la moitié de la France actuelle, et que l'exemption des classes privilégiées en faisait retomber toute la charge sur le peuple. Louis XI diminua le poids de ces charges par les priviléges qu'il accorda aux villes et au commerce, par l'activité de sa police, qui réprimait, avec une sévérité inconnue jusque-là, tous les vols et brigandages, ainsi que les exactions des gens de guerre. La réunion de sept provinces à la couronne (voir nos 136 et 138) accrut aussi les forces de l'État, qui se trouva assez puissant pour mettre sur pied jusqu'à cent mille soldats et pour solder un corps auxiliaire de six mille Suisses, les plus braves soldats de l'Europe à cette époque. L'artillerie de Louis XI était aussi la plus formidable, et son royaume le mieux défendu de l'Europe. Car *s'il prenait tout, il dépensait tout*, comme dit Commynes, et quoique dans ces dépenses il eût surtout pour but l'extension du pouvoir royal, il faut reconnaître qu'elles tournèrent presque toutes à l'accroissement de la puissance de la France. Plus habile politique qu'aucun des princes de son temps, il sut encore augmenter cette puissance par des alliances utiles, sans se laisser entraîner à des conquêtes plus dangereuses que profitables. Aussi le vit-on refuser l'investiture du royaume de Naples et *donner au diable les Génois qui voulaient se donner à lui*, tandis qu'il achetait avec empressement toutes les villes et terres de son royaume, que des seigneurs ou des voisins appauvris se trouvaient dans la nécessité de lui vendre. C'est ainsi que son règne, « le plus sanglant et le plus oppressif de notre histoire, est à bien des égards le plus utile dont elle ait conservé le souvenir. » (POIRSON.)

CHAPITRE DEUXIÈME.

GUERRES D'ITALIE. FRANÇOIS Ier ET HENRI II.

140. CHARLES VIII (1483-1498). — Anne de France, fille de Louis XI, âgée de vingt-trois ans, et mariée depuis neuf ans à Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu, avait été chargée par son père, conjointement avec son époux, du gouvernement de l'État pendant la jeunesse de son frère Charles VIII. Ce prince en effet était à peine âgé de treize ans, et de plus, Louis XI, qui n'avait pas oublié sa propre conduite à l'égard de son père, et qui voulait se prémunir contre de pareils dangers, avait tenu le jeune Charles enfermé au château d'*Amboise*, et dans une complète ignorance de tout ce qui avait rapport au gouvernement. La princesse Anne, pour se concilier le peuple, fit pendre le barbier Olivier le Daim et punir plusieurs autres des favoris de Louis XI, accusés par la voix publique d'avoir cruellement abusé de leur crédit; elle n'en vit pas moins se soulever contre elle les princes du sang, jaloux de son autorité; à leur tête se trouvait le duc d'Orléans, qui régna depuis sous le nom de Louis XII, et qui prétendait alors à la régence. Les États-généraux, qu'Anne assembla (1484) pour prononcer sur cette question, ne nommèrent pas de régent, et laissèrent la tutelle du jeune prince à sa sœur, qui, maîtresse absolue de l'esprit du roi, conserva toute l'autorité. Satisfaite de cette décision des États, elle s'empressa de les congédier, sans faire droit aux principales demandes qu'ils lui avaient adressées pour obtenir d'être convoqués tous les deux ans et d'avoir le droit de voter les impôts. Elle se contenta d'opérer quelques-unes des réformes demandées dans l'administration de la justice. — Cependant les princes mécontents se liguent de nouveau contre Anne de Beaujeu, et font entrer dans cette ligue le duc de Bretagne, l'empereur Maximilien, le roi d'Angleterre Henri VII, et le roi d'Espagne Ferdinand Ier. Entourée d'ennemis, comme l'avait été son père, Anne fait face partout. Le duc d'Orléans, fait prisonnier par la Trémoille, à la bataille de *Saint-Aubin-du-Cormier*,

près de Rennes en Bretagne (1488), est renfermé dans la tour de *Bourges;* et, trois ans après (1491), le mariage de Charles VIII avec Anne de Bretagne assure la réunion de cette importante province à la couronne. Le roi d'Espagne, Ferdinand, occupé alors à chasser les Maures, ne pouvait diriger contre la France aucune entreprise sérieuse : il ne restait donc à combattre que le roi d'Angleterre et l'empereur Maximilien, irrité de l'outrage qu'on lui avait fait en lui renvoyant sa fille, qui était élevée en France en attendant le moment où, suivant les conditions arrêtées avec Louis XI, elle devait épouser le jeune prince (Voir n° 138). En réalité, la ligue était dissoute et l'aristocratie vaincue, lorsque Charles VIII retira le gouvernement à sa sœur, pour l'exercer lui-même.

141. **Guerre d'Italie.** — Charles VIII, l'esprit rempli des exploits de Charlemagne et des grands capitaines de l'antiquité, brûlait du désir de se signaler par quelque expédition lointaine. Dédaignant les luttes obscures, mais utiles, qui avaient rempli les premières années de son règne, sacrifiant même en partie les résultats avantageux, fruits de l'habile politique de son père et de sa sœur, et qu'il lui était si facile de compléter, il se hâte d'acheter la paix de ceux des ennemis qui lui restaient à combattre. Il donne de l'argent au roi d'Angleterre (1492); il rend la Cerdagne et le Roussillon à celui d'Aragon (janvier 1493); l'Artois et la Franche-Comté à Maximilien (mai 1493); il est libre alors de se livrer à l'exécution de ses projets aventureux. Depuis le règne de Charles d'Anjou à Naples (Voir n° 98), la France se croyait des droits sur le royaume de Naples, enlevé par la maison d'Aragon (1142) à celle d'Anjou, qui avait légué ses droits au roi de France. Charles VIII résolut de revendiquer ces droits par la force des armes. Il était d'ailleurs appelé en Italie par Ludovic le More, qui, ayant usurpé l'autorité à Milan, au préjudice de son petit-neveu, Jean-Marie Galéas Sforza, avait vu se former contre lui une ligue redoutable (Voir *Histoire Moderne*, n° 79). Charles remet donc à sa sœur le gouvernement du royaume, et franchit les Alpes à la tête d'une armée de trente mille guerriers français et suisses, soutenus par une artillerie de cent quarante canons, la plus formidable qu'on eût encore traînée à la suite d'une armée. La France et l'Italie durent également maudire le jour où les bandes guerrières du nord mirent le pied sur cette terre, qu'elles ravagèrent cruellement

de l'une à l'autre extrémité, mais que tant de Français engraissèrent de leur sang. Cette première expédition s'annonça toutefois sous les plus brillants auspices. « De tous côtés, les peuples d'Italie commençaient à prendre cœur pour les Français, désirant nouvelletés, voulant voir choses qu'ils n'eussent vues de longtemps. » (Commynes.) Depuis quatre ans le moine florentin Savonarole, devenu l'idole du peuple par ses prédications éloquentes contre les Médicis et contre les honteux désordres qui déshonoraient la papauté, annonçait Charles VIII comme le *fléau de Dieu*, envoyé pour châtier les tyrans de l'Italie et réformer l'Église par l'épée. » En effet, la marche de ce prince à travers toute l'Italie fut celle d'un triomphateur. Le roi de Naples, Alphonse II, détesté de son peuple pour sa cruauté et son avarice, se sauva en Sicile, laissant le trône à son fils Ferdinand II, qui essaya vainement d'arrêter les Français. Ses sujets reçurent Charles VIII comme le libérateur de l'Italie, et à son entrée dans leur capitale les Napolitains jetèrent des fleurs sur son passage (22 février 1495). Il ne fallait que de la prudence pour consolider cette facile conquête; mais, quoique Charles ne manquât ni de lumières ni de bonnes intentions, nul n'était moins que lui digne d'être le fils du plus habile politique des temps modernes. Il mécontenta les seigneurs napolitains en donnant tous les emplois à ses capitaines, et le peuple, en ne réprimant pas la licence de ses soldats. Bientôt une ligue se forme contre lui dans le nord de l'Italie entre ce même Ludovic qui avait appelé les Français, les Vénitiens, le pape Alexandre VI, l'empereur Maximilien, les souverains d'Aragon et de Castille. Apprenant que les alliés veulent lui fermer le retour en France, Charles part précipitamment, laissant à Naples un faible corps d'armée; il trouve les confédérés réunis à Fornovo ou *Fornoue*, près de Parme; s'ouvre, avec huit mille soldats, un passage à travers cette armée de quarante mille hommes, qui ne peut résister à la *furie française* (5 juillet 1495), et rentre dans son royaume, heureux que *ce voyage eût été*, comme dit Commynes, *conduit de Dieu tant à l'aller qu'au retourner; car le chef et les conducteurs ne servirent de guères.* — Peu de temps après le départ du roi de France, Ferdinand II, aidé du fameux Gonzalve de Cordoue, fit prisonnier le comte de Montpensier, laissé par Charles à Naples en qualité de vice-roi. A peine quelques débris de son corps d'armée, échappés aux maladies pestilentielles, parvinrent-ils à regagner leur patrie. Cette malheureuse entreprise n'eut pour la France d'autres résul-

tats que d'y exciter une ardeur insensée pour de nouvelles expéditions en Italie, qui devaient lui coûter des flots de sang. Charles lui-même voulait y retourner, lorsqu'un accident l'enleva, à peine âgé de vingt-huit ans, à ses sujets, dont il était tellement aimé, que plusieurs, dit-on, moururent de douleur en apprenant sa mort; car si Charles se montra peu habile et *peu entendu*, comme le dit l'historien Commynes, *il était si bon qu'il n'était point possible de voir meilleure créature.* Avec lui s'éteignit la première branche des Valois, qui, en cent soixante-dix ans (1328-1498), avait donné sept rois à la France.

142. **Institutions de Charles VIII.**—Les États-généraux convoqués, pendant la minorité du roi, par madame de Beaujeu (1484), sont remarquables moins par le nombre des députés des trois ordres, qui ne fut que de deux cent quarante-six, que par le mode suivi dans les délibérations et par les principes qui y furent énoncés. Ce ne fut point par ordres que les États délibérèrent, mais en se partageant par *nations*, au nombre de six, savoir; France, Bourgogne, Normandie, Aquitaine, Langue d'Oc et Langue d'Oil, composées de la réunion des provinces les plus voisines. Mais ce qui étonne le plus, c'est de voir, au moment même où s'établissait la monarchie absolue, les États adopter, sur la proposition de l'un des députés de la noblesse de Bourgogne, le principe que la *souveraineté réside dans le peuple, composé non de la populace, mais de la totalité des citoyens;* que ce peuple a le droit de régler, par ses députés, soit la succession au trône devenu vacant, soit la régence pendant la minorité et la captivité des rois; principe qu'ils mirent immédiatement en pratique, ainsi que nous l'avons dit, en confirmant la tutelle du roi à madame de Beaujeu et en lui nommant un conseil de régence. Nous avons dit aussi comment la princesse Anne éluda les vœux exprimés par ces États, qui venaient de poser des principes si libéraux. Charles VIII suivit la politique adoptée par sa sœur, en ne convoquant pas une seule fois les États-généraux pendant toute la durée de son règne; mais naturellement juste et bon, il réduisit les impôts d'un sixième, malgré les charges occasionnées par la guerre d'Italie. Se plaisant à rendre lui-même la justice à ses sujets, à l'exemple de saint Louis, il s'appliqua à les faire jouir de tous les avantages qui résultent d'une bonne administration judiciaire. C'est dans ce but qu'il établit à Paris d'une manière fixe (1497) et qu'il compléta le *Grand conseil*, chargé du jugement des causes les plus importantes, et qu'il fit commencer la rédaction des *coutumes*, d'après le plan arrêté par Charles VII (voir n° 132), mais qui ne fut complétement exécuté que sous Charles IX. Il avait aussi conçu, pour la réforme des abus qui s'étaient introduits dans l'Église de France, des projets dont l'exécution, arrêtée par une mort prématurée, aurait peut-être préservé la France des malheurs de la *réforme*.

143. **Louis XII**, dit **le Père du peuple**. (1498-1515). — Louis XII, arrière-petit-fils du roi Charles V, était le plus proche héritier de Charles VIII. Il avait hérité du titre de duc d'Orléans par son père et par son aïeul, ce Louis, duc d'Orléans, époux de Valentine de Milan, « par qui le sang italien commença à couler dans les veines de nos monarques et à leur communiquer le goût des arts: race légère et romanesque, mais élégante, brave, intelligente, et qui mêla la civilisation à la chevalerie. (Chateaubriand.) Tout le monde connaît la noble réponse qu'il fit aux courtisans, qui l'engageaient à se venger de ceux qui s'étaient montrés opposés à lui pendant ses prétentions à la régence (voir n° 141): *Ce n'est pas au roi de France*, leur dit-il, *à venger les injures du duc d'Orléans.* Il accorda toute sa confiance à La Trémoille, qui l'avait fait prisonnier à Saint-Aubin, en disant: *Si La Trémoille a si bien servi son roi contre moi, j'espère qu'il me servira avec la même affection contre les ennemis de l'État.* Tout son règne fut une confirmation de ces sentiments généreux: il réduisit les impôts à la moitié de ce qu'ils étaient sous Louis XI; il donna une solde aux gens de guerre, afin qu'ils n'eussent aucun prétexte pour faire subir à ses sujets des vexations qu'il réprima sévèrement; il donna aussi des traitements aux juges, afin de les rendre plus inaccessibles à la corruption. Il fit un grand nombre de règlements pour l'administration de la justice, et pour rétablir l'ordre dans l'Église et dans l'Université, qui abusaient souvent de leurs priviléges pour troubler l'État. Il favorisa de tout son pouvoir le commerce, l'agriculture et les lettres: il eût été enfin un souverain accompli, si, à l'exemple de Charles VIII, il ne s'était laissé entraîner par la passion des conquêtes à des expéditions désastreuses: encore doit-on lui rendre cette justice, qu'à la suite même de ses entreprises les plus ruineuses, il ne rétablit jamais les impôts qu'il avait supprimés, et que, pour toute réponse aux railleries qu'on se permettait à sa cour sur sa sévère

économie, il disait : *J'aime mieux voir les courtisans rire de mon avarice, que le peuple pleurer de mes dépenses.* On a prétendu trouver une compensation au mauvais succès de ses guerres dans l'affaiblissement nouveau que fit éprouver à la féodalité la mort dans ces entreprises meurtrières d'un grand nombre de seigneurs plus ou moins puissants. Ce qu'on peut affirmer avec vérité, c'est que ce ne furent du moins ni le courage personnel, ni les généraux habiles, ni les braves soldats qui lui manquèrent On connaît le mot qu'il adressa à des courtisans moins braves que lui, qui tremblaient de se voir exposés avec lui pendant la bataille d'*Agnadel : Quiconque a peur se mette derrière moi.* Il avait au nombre de ses généraux : La Trémoille, que Commynes appelle *le plus grand capitaine du monde*, et Bayard, le *chevalier sans peur et sans reproche*, qui soutint seul sur le pont du *Garigliano* (en 1503) l'effort de deux cents Espagnols. Enfin, instruit par les défaites que l'infanterie suisse avait fait éprouver à Charles le Téméraire, Louis XII avait donné tous ses soins à la formation d'une bonne infanterie, arme jusque-là négligée et même méprisée en France; quant à ses chevaliers, ils passaient toujours pour les plus braves de l'Europe. Ce qui lui manqua, comme à Charles VIII, pour le succès de ses entreprises, ce fut une politique habile. C'est surtout pour avoir négligé de s'assurer des alliances utiles, ou faute d'avoir su les conserver, qu'il vit échouer tous ses plans.

144. Suite des guerres d'Italie. — Louis XII eut plus d'un motif pour se laisser entraîner à continuer ces guerres si fatales. Il voulait reconquérir le royaume de Naples, possédé un instant par Charles VIII ; mais il tenait plus encore à faire valoir les droits héréditaires qu'il avait hérités de son aïeule, Valentine Visconti, sur le duché de Milan. Après s'être assuré des bonnes dispositions des princes qui auraient pu traverser son entreprise, il se fit en Italie des alliés des puissances mêmes que son prédécesseur avait eues pour ennemies, des Vénitiens, du pape, des Florentins et du duc de Savoie, qui livra passage à son armée (1499). Elle fit en vingt jours la conquête du Milanais, et en chassa le duc Ludovic Sforza, qui le gouvernait ; ce prince parvint toutefois, à la faveur d'un soulèvement excité par la licence des soldats français, à reconquérir son duché (février 1500); mais ce ne fut que pour le reperdre deux mois après (avril 1500). La facilité de cette conquête encouragea Louis à voler à celle du royaume de

Naples, qu'il était convenu avec le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, de partager avec lui. Elle fut presque aussi rapide que la précédente ; mais les difficultés qui s'élevèrent entre les deux rois pour le partage firent bientôt reconnaître à Louis la gravité de la faute qu'il avait commise en s'associant avec son plus dangereux rival. La guerre éclata entre eux, et Gonzalve de Cordoue, général de Ferdinand, vainqueur des Français à *Cérignole* (1503), les chassa une seconde fois du royaume de Naples. Le duc de Nemours, qui les commandait et qui fut tué à Cérignole, était le dernier descendant de ces Armagnacs qui s'intitulaient *comtes par la grâce de Dieu*, et qui faisaient remonter jusqu'à Clovis l'origine de leur illustre maison. Les troubles qu'elle avait suscités en France en firent peu regretter l'extinction.

Réduit à la possession du Milanais, Louis XII voulut au moins rendre cette possession complète en y rattachant quelques villes conquises par les Vénitiens. Il forma contre eux la ligue de Cambrai (1508), dans laquelle il fit entrer le pape, l'empereur Maximilien et le roi Ferdinand le Catholique. Vaincus à la sanglante bataille d'*Agnadel* (1509), les Vénitiens, ne pouvant rien par la force des armes, ont recours aux négociations ; par leur adroite politique et par des sacrifices faits à propos, ils détachent successivement de la cause de Louis tous ses alliés. Le pape Jules II forme même contre lui (1511) la *sainte ligue*, dans laquelle entrent, outre le pape et les Vénitiens, le roi d'Espagne, Ferdinand le Catholique, et Henri VIII, roi d'Angleterre. Cependant la brillante valeur d'un nouveau duc de Nemours, de Gaston de Foix, neveu de Louis XII, qui remporte sur les confédérés les victoires de *Bologne*, de *Brescia* et de *Ravenne*, retarde quelque temps la perte du Milanais ; mais ce héros de vingt-trois ans succombe à *Ravenne* au milieu même d'un triomphe chèrement acheté (11 avril 1512). *Plût à Dieu que mes ennemis eussent gagné une pareille bataille*, dit le roi en en recevant la nouvelle, *ils seraient bientôt perdus sans ressource.* Avec Gaston périt en effet la fortune de la France. Louis XII, dépouillé du Milanais, qui retombe au pouvoir de Maximilien Sforza, ne conserve plus en Italie que quelques forteresses : les Génois, qui s'étaient déjà révoltés une première fois contre lui (1507) et dont il avait alors réuni la seigneurie à son domaine royal, s'affranchissent de sa domination : les Médicis rentrent dans Florence, et la maison d'Albret est punie de son alliance avec le roi de France par la perte de la portion espagnole de son royaume de Navarre,

qui est conquise par Ferdinand le Catholique. Bientôt même les Espagnols franchissent les Pyrénées, et Louis XII, attaqué à la fois sur toutes ses frontières, se voit menacé par la moitié de l'Europe conjurée contre lui.

145. Dernières guerres et mort de Louis XII. — La grandeur du péril n'effraya ni la France ni son souverain. N'ayant plus pour allié que le roi d'Ecosse, il espère encore tenir tête au pape, à l'Empereur, aux Suisses et aux deux rois d'Espagne et d'Angleterre, qui renouvellent leur ligue contre lui à *Malines* (avril 1513). Déjà les Vénitiens s'étaient séparés d'eux, et une armée française, envoyée en Italie sous le commandement de la Trémoille, reprit même le Milanais; mais la France paya cher ces succès d'un moment. La Trémoille est défait à Novare par les Suisses, qui chassent les Français du Milanais et viennent bientôt, réunis aux Francs-Comtois et soutenus par la cavalerie et l'artillerie allemande, mettre le siége devant Dijon (septembre 1513). Au nord de la France, l'empereur Maximilien, à la tête de vingt-trois mille Allemands, et réuni au roi Henri VIII, débarqué à Calais avec trente mille Anglais, venait de surprendre une armée française à Enguinegatte, près de Saint-Omer, à la *journée des Eperons* (août 1513), qui, comme l'indique son nom, fut moins une bataille qu'une déroute; enfin la défaite et la mort du roi d'Écosse, Jacques IV, à la sanglante bataille de *Flodden* (1513), laissait la France sans alliés. Elle était donc menacée de nouveau des plus grands dangers, lorsque, heureusement pour elle, la discorde éclate parmi ses ennemis. La Trémoille sauve Dijon en éloignant à prix d'argent les Suisses, qui n'avaient déserté le parti de la France que sur le refus d'une augmentation de solde. Enfin d'habiles négociations amènent la trêve d'Orléans, suivie bientôt (septembre 1514) du traité de *Londres*, par lequel le roi de France abandonnait toutes ses conquêtes.

Louis XII veuf depuis neuf mois d'Anne de *Bretagne*, dont l'alliance avait assuré la réunion de ce puissant duché à la couronne, épousa, un mois après la conclusion du traité de Londres, la sœur du roi d'Angleterre Henri VIII; mais il ne survécut que trois mois à cette nouvelle union, et mourut, à l'âge de cinquante-deux ans, accompagné dans la tombe des regrets de tous ses sujets, qui lui confirmèrent, pendant ses funérailles, le beau nom de *Père du peuple*, que lui avaient décerné les États-généraux de Tours (en 1506). Il ne laissait

après lui que des filles, et fut ainsi le premier et le dernier roi de la première branche d'*Orléans*, la troisième de la race des Capétiens.

A ce que nous avons dit des institutions de ce prince, en traçant le caractère général de son règne, il faut ajouter que ce fut lui qui érigea en parlement (1499) la cour souveraine de Normandie, nommée jusqu'alors l'*Echiquier*, et qui créa le parlement d'*Aix* (1501). Ce fut aussi, comme nous l'avons dit (143), Louis XII qui organisa l'*infanterie française*, sur le modèle de cette infanterie suisse qui, depuis un demi-siècle, avait décidé le succès des batailles, en dépit du mépris des *gens d'armes*, qui combattaient toujours à cheval. Aussi ne fut-ce pas sans de vives instances et de grandes promesses du roi, que les gentilshommes consentirent à entrer dans ce corps, qui devait faire désormais la force des armées.

146. François Ier (1515-1547). — Le successeur de Louis XII fut son cousin, François Ier, comte d'Angoulême et duc de Valois, ce qui fait donner ordinairement à la branche de la troisième race dont il fut le chef le nom de branche de *Valois-Angoulême*, ou seconde des Valois. Ce jeune prince, auquel le roi avait donné une de ses filles en mariage, manifestait une ardeur pour la gloire et pour les plaisirs qui faisait souvent dire à Louis XII : *Hélas ! mes amis, ce gros garçon gâtera tout*. Il se borna cependant, dans le commencement de son règne, à suivre l'exemple de son prédécesseur. Descendant comme lui de Valentine Visconti, il avait les mêmes droits à faire valoir sur le Milanais. Mais les désastres du règne précédent avaient épuisé les finances : François Ier se créa de nouvelles ressources en étendant à tous les offices de judicature la vénalité, bornée, sous son prédécesseur, aux emplois financiers et à quelques magistratures inférieures. Cette mesure, justement blâmée, puisqu'il était à craindre que des juges qui achetaient leurs charges ne vendissent la justice au peuple, eut du moins un résultat utile : ce fut de consolider l'inamovibilité des magistrats. Avec de l'argent, François Ier comprit qu'il lui fallait des alliés : il traita donc avec les Vénitiens, et marcha sur le Milanais qui était défendu par des Suisses seulement; mais c'étaient alors, avec les Français, les plus braves soldats de l'Europe. Il fallut toute la bravoure de François Ier et de Bayard, toute l'habileté du connétable de Bourbon, pour gagner sur eux la célèbre bataille de *Marignan*, qui dura deux jours entiers (13 et 14 septembre 1515); *bataille de géants*,